

# le Tambourinaire

Bulletin Municipal d'information de

**SAINT EUTROPE DE BORN**

**ÉTÉ 2024**  
**N° 138**



Publié trimestriellement par le Conseil Municipal en collaboration  
avec les Associations de la commune

page 3	<b>Informations municipales</b> Actualités en bref ...
pages 4 à 14	Procès Verbaux des Conseils Municipaux - 12 février - 9 avril 2024
page 15	État Civil - Informations Mairie
pages 16 à 18	Informations diverses - Informations pratiques
page 19	Espace Numérique

page 20	<b>Réalisations</b>
---------	---------------------

## Informations associatives

page 21	La Diane
page 22	Les Amis de la Fraîche Gardonne - Les petites mains de St Vivien
page 23	Le Comité des Fêtes - Le Club de la bonne humeur
page 24	Association des Parents d'Elèves - Crèche Bébé à bord

## Échos des écoles

page 25	École de St- Vivien
pages 26 à 27	École de Born

## Activités

pages 28 à 29	Activités enfants et Jeux adultes
page 30	Recettes
page 31	Solutions Jeux - Appel à témoignages
page 32	Programme Fête Communale Annuelle

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30
13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30

### POUR CONTACTER LA MAIRIE



05 53 36 03 82 ou 09 65 13 04 08



steutropedeborn@collectivite47.fr

# ACTUALITÉS EN BREF ...

## LE CHANTIER DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Le chantier avance et nous pourrons accueillir les enfants dans la nouvelle école de Saint-Vivien dès la rentrée, le 2 septembre prochain.



## LES ANIMATIONS ESTIVALES LA FÊTE COMMUNALE

La fête annuelle communale de Saint-Eutrope-de-Born aura lieu cette année le dimanche 14 juillet. Au programme, le vide grenier/brocante, des jeux pour les enfants, possibilité de restauration gourmande sur place, une exposition de véhicules anciens, du pain cuit sur place, le repas moules frites en soirée avec le bal et le traditionnel feu d'artifice.

Autres animations estivales à ne pas manquer :

- Dimanche 30 juin à 12h : Repas de la Société de Chasse La Diane
- Dimanche 25 août à 14h30 : Bal du Comité des fêtes avec Bernard Rual
- Dimanche 8 septembre à 14h30 : Bal du Comité des fêtes avec Pascal Terrible et Sébastien Fargue

## LE DEPART A LA RETRAITE DE NOTRE ENSEIGNANTE DE BORN

Nous remercions Christine GOUGET pour toutes ces années passées à enseigner à l'école de Born et nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée !



## DERNIERE MINUTE ELECTIONS LEGISLATIVES LES 30 JUIN ET 7 JUILLET



Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, les électeurs inscrits sur les listes électorales sont appelés à voter les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains pour élire les nouveaux députés.

Le bureau de vote est situé à la Maison d'Activités à Saint-Vivien.

# COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze février à 20 H 00,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,  
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07.02.2024

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Absents(es)	6
Procuration(s)	1

**PRESENTS** : Jocelyne COLLIANDRE, Francis MIQUEL, Jean-Luc PERRY, Pauline SIREY, Anne-Marie HALLAL, Jérémie AUZERAL, Mathieu FRECHEVILLE, Cédric JACQUET, Christophe BARRET.

**PROCURATIONS** : Emilie TORNIER à Mathieu FRECHEVILLE.

**ABSENTS** : Emilie TORNIER, Daniel HUGOU, Vanessa MOURMANNE, Marie-José BALSE, Gaël CAZEILS, Nicolas FRACHISSE.

**Secrétaire de séance** : Mathieu FRECHEVILLE.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/01
	Nomenclature	8.2.5

#### **Convention 2024-2026 Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie :**

Le Maire donne lecture de la délibération n°2024-10 en date du 25 janvier 2024 de la CCBHAP relative à la convention 2024-2026 pour les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG).

Le Maire rappelle que :

- ce déploiement d'ISCG a commencé en 2021 ;
- la CCBHAP n'ayant pas compétence sociale en la matière, les communes avaient été interrogées sur leur participation financière au dispositif avant que la CCBHAP puisse signer la convention avec l'Etat, le Conseil Départemental et les autres EPCI du Lot-et-Garonne.

Le Maire rappelle les trois rôles principaux de l'INTERVENANT SOCIAL :

1. Le rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale (accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux etc.)
2. Le rôle d'orientation et de conseil (orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté)
3. Le rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, services du ministère de l'intérieur et de la justice, services sociaux, sanitaires...).

Il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes, pour laquelle il vient en complément.

Le Maire explique que ces missions ne sont pas des missions régaliennes mais relèvent de l'action sociale. Il souligne que, depuis la création du dispositif en juillet 2021, l'ISCG a effectué 108 interventions sur le territoire de la CCBHAP dont 47 hors convention, c'est-à-dire pour les communes non signataires.

Le Maire indique que la poursuite du dispositif est proposée pour la période 2024-2026. De nouveaux partenaires se sont associés au dispositif, à savoir la CAF et la MSA.

La participation de la commune serait de :

- 2024 : 78,11 €
- 2025 : 84,11 €
- 2026 : 90,32 €

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Est favorable** à la poursuite du dispositif ISCG pour la période 2024-2026 ;
- **S'engage** au versement des sommes indiquées ci-dessus sur 3 ans, ce versement se fera par le biais de la CCBHAP (la CCBHAP paiera l'organisme dont dépend l'ISCG et en demandera le remboursement annuellement aux communes) ;

**Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

<b>Votants : 10</b>
<b>Pour : 10</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/02
	Nomenclature	4.1.3

**Création d'un emploi permanent à temps complet suite à un avancement de grade -  
tableau des effectifs :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le rapport de Madame le Maire ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, en raison d'un avancement de grade,

**Madame le Maire, propose à l'assemblée :**

- D'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35h) à compter du 1er juillet 2024.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'adopter les propositions de Madame le Maire
- D'adopter le tableau des emplois proposé ci-dessous :

Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ouvert au contrat - type de contrat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectifs pourvus	Grade pourvu
<b>Service Administratif</b>								
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe Adjoint administratif	B ou C	35h	oui - art.L.332-14 ou L.332-8	1	2	1	1/Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> me classe 2/Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	C	35h	non	1	1	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe
<b>Service Technique</b>								
Agent Technique Polyvalent / Chauffeur	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> me classe	C	32h	non	1	1	0	
Agent Technique Polyvalent	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> me classe	C	35h	non	1	1	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> me classe
Agent Technique Polyvalent	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	non	1	1	1	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Agent Technique Polyvalent	Adjoint technique	C	35h	non	1	2	1	Adjoint technique
Agent d'entretien et de surveillance périscolaire	Adjoint technique	C	22,77h	oui - art. L.332-8 6°	1	0	0	
Agent d'entretien et de surveillance périscolaire	Adjoint technique	C	27,43h	oui - art. L.332-8 6°	0	1	1	Adjoint technique
<b>Service Animation</b>								
Médiateur Numérique	Adjoint d'animation	C	35h	non	1	1	1	
<b>Service Social</b>								
ATSEM	Agent Spécialisé Principal de 2 <sup>e</sup> me classe des écoles maternelles	C	30,50h	oui - art. L.332-8 6°	1	1	1	Agent Spécialisé Principal de 2 <sup>e</sup> me classe des écoles maternelles Non Titulaire

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de Saint-Eutrope-de-Born.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

<b>Votants : 10</b>
<b>Pour : 10</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/03
	Nomenclature	7.10.3

### Devis travaux eaux pluviales école maternelle Saint-Vivien :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de raccorder les canalisations des eaux pluviales du bâtiment "Maison d'Activités" ainsi que des ruissellements d'eau des terrains en amont.

A cet effet, elle présente 2 devis relatifs à ces travaux :

- Renaud Guillaume Construction : 14 436,98 € T.T.C  
(installation d'un drain façade nord)
- Sasu Constantin Cédric : 8 320,04 € T.T.C  
(installation d'un drain façade nord + aménagement devant l'école de Saint-Vivien)

Madame le Maire indique aussi qu'au vu de la continuité des travaux d'extention et de rénovation de l'école de Saint-Vivien, il est nécessaire d'aménager et de remettre à niveau le sol devant le bâtiment scolaire et l'ancien logement.

A cet effet, Madame le Maire présente le devis de Sasu Constantin Cédric d'un montant de 8 055,95 € T.T.C.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Sasu Constantin Cédric pour un total de 8 320,04 € relatif aux canalisations des eaux pluviales.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Sasu Constantin Cédric pour un total de 8 055,95 € relatif à l'aménagement extérieur de l'école Saint-Vivien.
- **PREVOIT** la dépense au budget primitif 2024
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

<b>Votants : 10</b>
<b>Pour : 10</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/04
	Nomenclature	7.10.3

### **Subvention aux familles de la commune - voyages scolaires de leurs enfants :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération prise en date du 12 décembre 2022 relative au versement d'une subvention exceptionnelle versée à l'établissement scolaire lycée Marguerite Filhol de Fumel.

Madame le Maire expose également les différentes demandes de participation financière de la part du Lycée Marguerite Filhol de Fumel et du Collège Joseph Kessel de Monflanquin.

Elle indique que ces établissements refusent désormais tout versement de participation provenant des communes, car au vu des écritures comptables d'un établissement public dépendant de la Région, ces sommes sont attribuées pour tous les élèves confondus comme sorte de "pot commun".

Afin d'aider financièrement les familles de Saint-Eutrope-de-Born, il convient de déterminer les modalités de versement et le montant pour chaque élèves concernés, pour effectuer le versement d'une aide directement aux familles.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- D'attribuer la somme de 50,00 € par élève.  
Cette aide sera accordée pour 1 voyage par an et par enfant habitant sur la commune.
- Que les familles devront transmettre leur demande de versement en justifiant :
  - De l'attestation de voyage scolaire
  - Fournir un relevé d'identité bancaire
  - Fournir un avis d'imposition de leurs revenus de l'année écoulée
- Mandate Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires
- Prévoit la dépense nécessaire au budget primitif de chaque année, article 65134 "Aides".

### Communications diverses :

- Règlement intérieur : sera présenté cette année à une autre séance du Conseil Municipal.
- Devis LEGER Olivier : Ecole de Born
- Devis Quercy Télécom (forfait internet et téléphone)
- Hexa SMS : représenté au prochain Conseil Municipal
- Devis SAPIAN : Des devis comparatifs sont demandés pour le prochain Conseil Municipal
- Chemins Ruraux : représenté au prochain Conseil Municipal

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.*



# COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril à 20 H 00,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Absents(es)	4
Procuration(s)	0

**PRESENTS** : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, MIQUEL Francis, PERRY Jean-Luc, SIREY Pauline, HALLAL Anne-Marie, AUZERAL Jérémie, FRECHEVILLE Mathieu, JACQUET Cédric, BARRET Christophe.

**PROCURATIONS** : Néant.

**ABSENTS** : MOURMANNE Vanessa, BALSE Marie-José, CAZEILS Gaël, FRACHISSE Nicolas.

**Secrétaire de séance** : SIREY Pauline.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/05
	Nomenclature	7.1.3

#### **Vote du Compte Administratif 2023 :**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

##### Dépenses

Prévus :	1 114 304,00 €
Réalisé :	602 775,10 €
Reste à réaliser :	447 032,00 €

##### Recettes

Prévus :	1 114 304,00 €
Réalisé :	577 375,58 €
Reste à réaliser :	358 607,00 €

#### Fonctionnement

##### Dépenses

Prévus :	1 163 476,00 €
Réalisé :	657 201,81 €
Reste à réaliser :	0,00 €

##### Recettes

Prévus :	1 163 476,00 €
Réalisé :	1 210 586,25 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 25 399,52 €
Fonctionnement :	553 384,44 €
Résultat global :	527 984,92 €

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/06
	Nomenclature	7.1.3

**Approbation du Compte de Gestion 2023 :**

Après examen et vote du Compte de Gestion 2023,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/07
	Nomenclature	7.1.3

**Affectation des résultats 2023 :**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	81 186,85 €
- un excédent reporté de :	472 197,59 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	553 384,44 €

- un déficit d'investissement de :	25 399,52 €
- un déficit des restes à réaliser de :	88 425,00 €
Soit un besoin de financement de :	113 824,52 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT</b>	<b>553 384,44 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>113 824,52 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>439 559,92 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT</b>	<b>25 399,52 €</b>

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/08
	Nomenclature	7.5.2

### Vote des subventions aux associations :

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir procéder au vote des subventions concernant l'année 2024 à l'adresse des associations communales, intercommunales et autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les élus désignés, ci-après ne prenant pas part aux votes des subventions pour les associations dont ils sont membres ou s'ils possèdent un lien de parenté avec un membre du bureau :

- MIQUEL Francis : Comité des Fêtes
- BARRET Christophe : Société de Chasse «La Diane»
- AUZERAL Jérémie : Les Saltimbranques
- SIREY Pauline : Cantines Scolaires R.P.I

- **Fixe** le montant des subventions pour l'année **2024** :

<b>Associations Communales :</b>	
Cantines Scolaires R.P.I (Fonctionnement - Salaires)	<b>35 000,00 €</b>
Bibilude (Achat livres - Equipement - Expositions)	<b>1 000,00 €</b>
Les Amis de la Fraîche Gardonne	<b>500,00 €</b>
APE - Parents d'élèves - R.P.I (Fournitures scolaires - Voyages)	<b>2 000,00 €</b>
USEP (Activités sportives scolaires)	<b>900,00 €</b>
Les Saltimbranques	<b>500,00 €</b>
Comité des Fêtes	<b>500,00 €</b>
Société de Chasse «La Diane»	<b>500,00 €</b>
Vacances Nature	<b>500,00 €</b>
Continental Silver Club	<b>100,00 €</b>

<b>Associations Intercommunales :</b>	
A.D.M.R Villeréal	<b>800,00 €</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers Villeréal	<b>585,00 €</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers Cancon	<b>250,00 €</b>
Boudy Basket Club	<b>500,00 €</b>
Croix Rouge	<b>250,00 €</b>
Arts Martiaux des 4 Cantons	<b>150,00 €</b>
Radio des 4 Cantons	<b>230,00 €</b>
Les Marcheurs Villeréalais	<b>40,00 €</b>
Cyclo 4 Haut-Agenais Périgord	<b>100,00 €</b>
ADMPV Association du Devoir de Mémoire du Pays Villeréalais	<b>200,00 €</b>
U.S.V Football	<b>250,00 €</b>
4 Cantons BHAP	<b>500,00 €</b>
Amicale des Artisans, Commerçants et Professionnels du Pays Villeréalais	<b>150,00 €</b>
Université du Temps Libre	<b>50,00 €</b>
JSP 4 Cantons	<b>250,00 €</b>
Cheval «Notre Ami»	<b>100,00 €</b>
Les Troubadours de Guyenne	<b>50,00 €</b>

<b>Associations Intercommunales (suite) :</b>	
Secours Populaire de Monflanquin	<b>100,00 €</b>
Association Cantonale des Retraités Agricoles	<b>200,00 €</b>
Foyer rural Villeréal	<b>150,00 €</b>
Rugby Entente 4 Cantons	<b>250,00 €</b>
Handball Cancon	<b>150,00 €</b>
La Gaule Villeréalaïse	<b>120,00 €</b>
Tennis Club Villeréal Rives	<b>150,00 €</b>
Objectif Danse	<b>50,00 €</b>
Amicale Arc en Ciel	<b>70,00 €</b>
Les Elles Roses 47	<b>100,00 €</b>
Monflanquin Football Club	<b>250,00 €</b>
Tennis Cancon	<b>100,00 €</b>
Ciné 4	<b>150,00 €</b>
GIASC	<b>110,01 €</b>
Randodécouverte des Bastides	<b>50,00 €</b>

<b>Autres Associations :</b>	
Restaurants du Coeur	<b>250,00 €</b>
Prévention Routière	<b>50,00 €</b>
ACMG	<b>50,00 €</b>
AFSEP	<b>50,00 €</b>

<b>Montant total des subventions</b>	<b>48 355,01 €</b>
--------------------------------------	--------------------

- **Inscrit** la dépense au budget communal **2024**, section de fonctionnement, article **6574**.
- **Décide** d'inscrire une somme supplémentaire de **1 694.99 €** pour d'éventuelles demandes impératives.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil	Acte n°	2024/09
Municipal	Nomenclature	7.2

#### **Vote des taxes 2024 :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,  
Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 04/04/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :  
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.86%;  
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.65%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

- THRS : 11.10%
- TFB : 38.86%
- TFPNB : 53.65%

- Charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/10
	Nomenclature	7.1.1

### **Vote du Budget Primitif Communal 2024 :**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### Investissement

Dépenses :	261 334,00 €
Recettes :	349 759,00 €

#### Fonctionnement

Dépenses :	1 171 637,00 €
Recettes :	1 171 637,00€

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses :	708 366,00 € (dont 447 032,00 € de RAR)
Recettes :	708 366,00 € (dont 358 607,00 € e RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses :	1 171 637,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes :	1 171 637,00€ (dont 0,00 € de RAR)

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/11
	Nomenclature	4.1.2

### **Délibération ratio d'avancement de grade - Adjoint technique principal de 2ème classe :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé «ratio promus-promouvables», pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Aussi Madame le Maire propose à l'assemblée :

- De fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité, comme suit pour :

<u>GRADE D'ORIGINE</u>	<u>GRADE D'AVANCEMENT</u>	<u>Taux</u>
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	100 %

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du **06 février 2024**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte les propositions de Madame le Maire,

ACTE que ces décisions prendront effet à compter du 31/12/2024.

<b>Votants : 11</b>
<b>Pour : 11</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/12
	Nomenclature	3.3.2

**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux et équipements :**  
**Association Vacances Nature :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, les modalités de mise à disposition des locaux et équipements à l'Association Vacances Nature.

Elle indique que celle-ci encadre la restauration des enfants de l'ALP et de l'ALSH de Born, et que l'utilisation du réfectoire comprend un seuil de 50 places.

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'Association Vacances Nature nous indique avoir un nombre d'enfant supérieur à ce seuil et qu'il convient de le modifier sur la convention, **à un seuil de 60 places.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'avenant n°1 à la convention, avec la modification stipulée ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Communications diverses :**

- *Avancé des réparations de la chaudière de l'école maternelle de Saint-Vivien.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.*

# L'ETAT CIVIL

## ZÈME TRIMESTRE 2024



### Naissances

Le 13 mars, est né à Villeneuve-sur-Lot, **Samuel, Alain**,  
fils de Geoffroy et Marie BARRAUD, domiciliés lieu dit «Périchou».

Nos meilleurs vœux de santé au bébé et toutes nos félicitations aux parents.



### Mariages

Le 18 mai, se sont unis en notre mairie, **Claudio TRAPLETTI** et  
**Sarah, Angélique MAHIEU**.

Nous formulons tous nos vœux de bonheur à ce couple.



### Décès



Le 23 avril, est décédé à Saint-Eutrope-de-Born, Monsieur **Jean-Mary DREMAUX**  
âgé de 84 ans, domicilié lieu dit «Scandaillac-Levant».

Le 4 juin, est décédé à Villeneuve-sur-Lot, Monsieur **Léopold, Marie, Bernard**  
**RAFFIN** âgé de 78 ans, domicilié lieu dit «La Bouyssette-Haute».

Nous adressons à leur famille, nos sincères condoléances.

## INFORMATIONS MAIRIE ET DIVERSES

### DISTRIBUTION «LO TAMBOURINAÏRE» RESIDENCES SECONDAIRES

*Lo Tambourinaïre*

Bulletin Municipal d'information de  
**SAINT EUTROPE DE BORN**

To residents of second homes.  
Please let us know if you would like  
to continue to receive  
the "tambourinaïre"  
in paper or email.

Pour rappel, nous demandons aux habitants  
de résidences secondaires sur notre commune,  
de bien vouloir nous préciser s'ils souhaitent  
continuer à recevoir le bulletin municipal  
dans leurs boîtes aux lettres chaque trimestre,  
merci de nous contacter au 09.62.05.38.58  
ou par mail [espace\\_numerique@outlook.com](mailto:espace_numerique@outlook.com)

## ACTION DE «CONDUITE SOLIDAIRE» - CONSOL 47



**Association Générale des  
Intervenants Retraités**  
**Action de Bénévoles pour la  
Coopération et le  
Développement**

L'Association AGIR abcd Lot et Garonne développe depuis 2023  
une action de « Conduite Solidaire » dénommée CONSOL 47.

Il s'agit d'offrir des possibilités de déplacement aux personnes dépourvues de  
moyens de transport. En l'occurrence, nous avons référencé sur le département  
un réseau de pilotes propriétaires de leur véhicule qui se mettent, selon leur  
emploi du temps, à disposition des personnes sollicitant le service via leur Mairie.

Dans notre commune de Saint-Eutrope-de-Born, notre pilote référencée est :

**LIGNAC Jocelyne 06.21.27.43.68**

Vous pouvez prendre contact avec cette personne au besoin.

*Pour plus de renseignements, visitez notre site internet :*

*[https://www.agirabcd.eu/776\\_p\\_57031/consol.html](https://www.agirabcd.eu/776_p_57031/consol.html)*

***Ou contactez-nous au 05.53.96.97.98***

*Nous sommes des bénévoles retraités ou préretraités qui proposent et entreprennent, tant en France  
qu'à l'étranger, des actions de solidarité mettant à profit leur expérience professionnelle et humaine.*

## ENVOI «LO TAMBOURINAÏRE» PAR MAIL

Merci de compléter le coupon ci-dessous et le retourner  
à la Mairie ou à l'espace numérique

*Economisons les impressions  
pour la planète !*



Nom :

Prénom :

Adresse :

47210- St Eutrope de Born

Adresse email pour l'envoi du bulletin :

-----  
Signature :

*Vos données personnelles sont collectées et traitées à des fins de gestion et d'organisation du  
fichier d'envoi du bulletin municipal d'information de la commune de Saint-Eutrope-de-Born.  
Conformément au Règlement Général relatif à la protection des données personnelles,  
vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que  
vous pouvez exercer en vous adressant à [dpo@cdg47.fr](mailto:dpo@cdg47.fr).  
Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication  
de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes.  
Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.*



## RECENSEMENT MILITAIRE



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

Les personnes concernées par l'obligation de **recensement militaire** de la 3<sup>ème</sup> période de l'année 2024 sont les **jeunes filles et garçons nés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre 2008**.

Les inscriptions doivent se faire en Mairie avant le 30 septembre 2024 (aux 16 ans révolus).

## DÉCLARATION BIENS IMMOBILIERS - ÊTES-VOUS CONCERNÉS EN 2024 ?

Depuis l'année dernière, si vous êtes propriétaire, vous devez indiquer à l'administration fiscale, pour chacun des locaux que vous possédez, à quel titre vous l'occupez (habitation principale ou secondaire) et l'identité des occupants si vous n'habitez pas vous-même dans le logement. Cette année vous devez effectuer une déclaration de biens immobiliers, **avant le 1er juillet**, uniquement si vous ne l'avez pas fait l'an dernier ou en cas de changement de la situation d'occupation d'un de vos biens.

Vous pouvez indiquer à l'administration fiscale, à tout moment de l'année, une évolution concernant un bien immobilier dont vous êtes propriétaire. Par exemple :

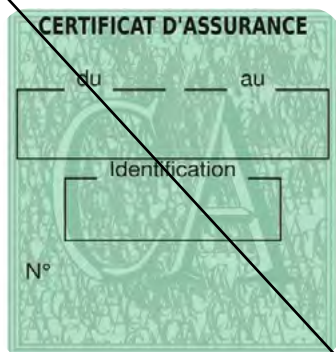
- un changement de locataire ;
- un bien devenu inoccupé ;
- un logement qui n'est plus votre résidence principale ;
- l'achat d'un nouveau bien.



\* La déclaration se fait sur votre espace particulier **www.impots.gouv.fr**

L'espace numérique peut vous aider pour cette démarche.

## FIN DE LA VIGNETTE AUTOMOBILE



\* Depuis le 1er avril 2024, vous n'avez plus besoin d'apposer sur le pare-brise de votre véhicule, le « papillon vert » prouvant que vous avez souscrit à un contrat d'assurance.

Les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance évoluent pour l'ensemble des véhicules immatriculés en France, à la suite d'un décret publié au Journal officiel le 9 décembre 2023.

\* À partir de cette date, pour vérifier que vous avez bien respecté l'obligation d'assurance de votre véhicule, les forces de l'ordre utiliseront le fichier des véhicules assurés (FVA). Cet outil numérique est alimenté par les assureurs qui y indiquent tout renouvellement de contrat ou toute souscription d'un nouvel engagement.

\* Depuis le 12 mars, vous pouvez vérifier sur le site du fichier des véhicules assurés

<https://www.consultation-fva.fr/>

que votre véhicule y figure effectivement.

Pour ce faire, vous devez indiquer :

- le numéro de la plaque d'immatriculation de votre véhicule ;  
et, en fonction du format d'immatriculation de votre véhicule,
- le numéro de formule du certificat d'immatriculation ou les 6 derniers caractères du numéro d'identification du véhicule.  
(une information qui se trouve sur le certificat d'immatriculation).

\* Cette disposition concerne les différents véhicules immatriculés, autrement dit :

- les voitures ;
- les véhicules utilitaires (fourgons, camionnettes...) ;
- les motos ;
- les scooters, etc...

**Si le véhicule n'est pas renseigné dans le fichier, vous devez vous rapprocher de votre assureur.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHÈTERIES



Bastides en Haut Agenais Périgord



### HORAIRES DÉCHÈTERIES - ÉTÉ

(du 17 juin au 7 septembre 2024)

	CANCON 05.53.01.76.79	MONFLANQUIN 05.53.36.69.87	VILLERÉAL 05.53.36.74.10	CASTILLONNÈS 05.53.41.00.21
LUNDI	FERMÉE	7H30 - 14H00	FERMÉE	7H30 - 14H00
MARDI	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00
MERCREDI	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00
JEUDI	7H30 - 14H00	FERMÉE	7H30 - 14H00	FERMÉE
VENREDI	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00
SAMEDI	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00	7H30 - 14H00

**LES 4 DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE DIMANCHE**

## POUR RAPPEL



Bastides en Haut-Agenais Périgord

### CALENDRIER COLLECTE DES ENCOMBRANTS CCBHAP

ANNÉE 2024

	MONFLANQUIN/VILLERÉAL	CANCON/CASTILLONNÈS
JANVIER		10-janv.
FEVRIER	07-févr	
MARS		13-mars
AVRIL	10-avr	
MAI		15-mai
JUIN	12-juin	
JUILLET		10-juil
SEPTEMBRE	11-sept	
OCTOBRE		09-oct
NOVEMBRE	13-nov	
DECEMBRE		11-déc

JOUR DE COLLECTE : LE MERCREDI  
 INSCRIPTIONS AU 05 53 49 52 91/95 AU PLUS TARD LE LUNDI AVANT LA DATE  
 DE LA COLLECTE. RÉSERVÉE AUX PERSONNES QUI NE PEUVENT PAS AMENER  
 LEURS ENCOMBRANTS EN DÉCHÈTERIE

# ESPACE NUMERIQUE

## Site internet de la commune

[www.sainteutropeborn.fr](http://www.sainteutropeborn.fr)

Actualités administratives et diverses,  
agenda des animations,  
informations pratiques, services de proximité,  
actualités de nos associations

## - Maison des Activités - SAINT VIVIEN SAINT EUTROPE DE BORN

09 62 05 38 58

espace\_numerique@outlook.com

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi :	9h - 12h
Mardi :	9h- 12h
Mercredi :	9h - 12h
Jeudi :	9h- 12h
Vendredi :	9h- 12h

### Ateliers initiation à l'informatique

Depuis le mois de septembre 2023,  
les ateliers ont repris à l'espace numérique,  
et ce sont 19 élèves assidus et motivés  
qui ont participé chaque mois.

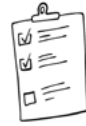
Après une pause estivale, nous reprendrons  
en septembre prochain, les exercices et les ateliers  
pour gagner en aisance et en facilité  
sur la manipulation des outils informatiques  
et les démarches du quotidien.

Si vous souhaitez vous inscrire  
ou avoir des renseignements sur le déroulement  
de ces ateliers, n'hésitez pas à me contacter.



## Démarches administratives

Nous vous aidons dans vos démarches :



- Carte grise
- Permis de conduire
- Pré-demande de Carte d'Identité/Passeport
- Pôle emploi
- CAF
- Sécurité sociale
- MSA
- Mise en page de vos CV et lettres de motivation
- Autres ...

Service  
GRATUIT

*L' Espace Numérique sera fermé  
du 15 au 26 juillet 2024 pour congés.  
Réouverture le lundi 29 juillet à 9h.*

## Forum des Assos

Le 11 juin dernier a été organisé  
à la Maison d'Activités un Scol'Assos.

Le but était de réunir au même endroit  
et au même moment, tous les acteurs du quotidien  
oeuvrant pour la scolarité des enfants du RPI Saint-  
Eutrope-de-Born / Montaut et permettre aux familles  
de les rencontrer, de pouvoir échanger et prendre  
connaissance des informations importantes. Parmi eux,  
l'Association des Parents d'Elèves, l'Association Cantines,  
Bibilude/Bibliothèque, Vacances Nature,  
le Centre Social Eclats, l'espace numérique de Saint-  
Eutrope-de-Born ...

Quelques parents et enfants ont pu partager  
un vrai moment d'échanges.

Merci à toutes les associations, structures partenaires,  
aux enseignantes du RPI qui ont contribué à la réussite  
de ce moment, qui sera à renouveler.

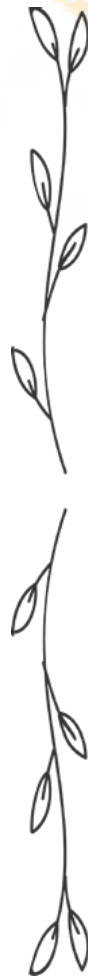


# RÉALISATIONS

## CHANTIER DE L'ÉCOLE DE SAINT-VIVIEN

Il y a un an ... juin, juillet 2023

Aujourd'hui ... juin 2024



# INFORMATIONS ASSOCIATIVES

## LA DIANE

Chers amis,

La Diane tient à remercier toutes les personnes présentes lors de l'Assemblée Générale du 24 mars dernier qui sont venues en nombre.

Il y aura un lâcher de perdreaux à l'ouverture de la chasse (le deuxième dimanche de septembre), ainsi que des lâchers de faisans chaque fin de mois en octobre, novembre et décembre.

Nous vous rappelons que vous n'avez plus que quelques jours, pour vous inscrire pour l'unique repas de l'année : toutes les informations ci-dessous :

**DIMANCHE 30 JUIN A 12H  
A LA SALLE DES FETES DE ST-VIVIEN**

## REPAS DES CHASSEURS

SAINT-EUTROPE-DE-BORN

La société de chasse La Diane

organise un repas

Dimanche  
30 Juin  
2024  
à 12h

A la salle des fêtes  
de Saint Vivien

### MENU

Apéritif

Soupe paysanne  
Terrine et sa salade

Daube de chevreuil  
Grillades de gibier  
Gratin dauphinois

Fromage et salade  
Dessert et café

Vins rouge et rosé

### Tarifs

Adulte : 20€  
Enfant - de 12 ans : 10€  
Enfant - de 10 ans : gratuit

Nombreux lots à gagner



Contact : 05.53.36.05.43  
05.53.36.05.26  
06.84.88.46.64

• Inscriptions avant le 27 juin

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Pensez à apporter  
vos couverts!



### DECLARATION DES ARMES

#### COMPTE SIA

Nous vous rappelons que vous devez créer votre compte SIA (Système d'Information sur les Armes) et y déclarer vos armes détenues avant le 31 décembre 2024.

L'espace numérique peut vous aider pour cette démarche.



Nous vous souhaitons un bel été!

Le Bureau

Contact : Laurent Barret 06.84.88.46.64

# LES AMIS DE LA FRAÎCHE GARDONNE



C'est avec une grande joie que je vous écris ce petit article.

En effet, cela fait tout juste un an, le 14 juin 2023, que l'association « Les amis de la fraîche Gardonne », a repris vie. Nous sommes très heureux de vous retrouver toutes les semaines, dans les diverses activités, que ce soit la couture, la belote, la pétanque, le scrabble ou les petits lotos.

N'oubliez surtout pas que vous pouvez nous rejoindre afin de passer un très bon moment à discuter, jouer, rire ou simplement être ensemble.

Le 27 mars 2024, a eu lieu notre assemblée générale.

Avec une participation assez forte des adhérents, il a été exposé le compte rendu des activités et fait le bilan financier. Ce dernier est positif.

Comme pour cette année, la cotisation a été fixée à 15 €uros pour 2025.

A l'issue, nous nous sommes retrouvés autour de la table pour un repas très agréable.

Ce dimanche 5 mai 2024, nous avons organisé notre premier grand loto annuel.

Grâce à la coopération de nombreux adhérents, cette manifestation a été une franche réussite, malgré quelques petits imprévus; un grand merci à toutes et à tous.

Je tiens également à remercier Madame le maire et les employés communaux pour leur aide.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous



le dimanche 06 octobre 2024  
pour notre second loto annuel.

18	37	5562	86
9 13	3648	77	
5	26	5866	80



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :  
Denis (DEFOSSEZ), chargé administratif : 06.01.94.22.84  
Liliane (DUCHAMP), secrétaire : 06.37.82.65.26  
Christian (LOMPECH), trésorier : 06.18.20.70.61

## ATELIER COUTURE/TRICOT

*Les Petites Mains de St Vivien*

L'atelier "Les Petites Mains de St Vivien" continue son chemin avec bonne humeur.

Nous avons eu la surprise d'avoir à répondre à une demande pour des petits travaux pour l'école maternelle de Saint-Vivien. Et c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons répondu favorablement.

Chacune de nous s'est fait plaisir et nous avons confectionné :  
corsages, pantalons, robes, sets de tables ...

Gisèle a réalisé un beau sac, voir sur la photo.



Bonne continuation et bel été à vous !

Les Petites Mains.



# LE COMITÉ DES FÊTES

Fête communale annuelle  
de St Eutrope de Born  
organisée  
par le Comité des Fêtes  
avec la Mairie

## Dimanche 14 Juillet

Retrouvez le programme  
de la fête communale  
en page 32

Inscriptions  
pour le vide grenier  
aux horaires d'ouverture  
de la Mairie  
à partir du 17 juin  
au 05.53.36.03.82



## SAINT EUTROPE DE BORN

Salle des fêtes de St Vivien  
(entre Villeréal-Monflanquin-Cancon)

**DIMANCHE 25 AOÛT 2024**

14H30 - 19H

**BAL AVEC BERNARD RUAL**

AMBIANCE ASSURÉE

PÂTISSERIE OFFERTE  
BUVETTE



ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES  
RÉSERVATION ET RENSEIGNEMENT AU 05 53 36 67 14

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Contact : 05.53.36.67.14

# LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR



Assouplir nos raideurs renforce la  
bonne humeur -  
ZEN ET HEUREUX

## AU CLUB DE LA BONNE HUMEUR ! GYMNASTIQUE DOUCE

les jeudis 15h (début du cours)  
sauf vacances scolaires  
infos : 0661495294  
salle d'activités de ST VIVIEN  
47210 ST EUTROPE DE BORN

enrichir la vie communale en rompant l'isolement.  
Les assouplissements sont suivis d'un groupe de parole.  
Gardons les bons réflexes avec les gestes barrières.

Tous les jeudis  
à la Maison d'activités  
à St Vivien  
Contact : 06.61.49.52.94



# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



La fin d'année scolaire approchant, nous faisons un retour sur les dernières manifestations organisées.

Le samedi 30 Mars dernier en matinée, nous avons accueillis les petits chasseurs d'œufs de Pâques sur l'espace pétanque à Montaut. Les enfants ont cette année déambulé dans le bourg de Montaut où le coquin de lapin avait caché les œufs. Nous remercions tous les pisteurs de plus en plus nombreux d'être venus.



Le samedi 4 Mai s'est tenu notre marché aux fleurs en vente sur place au parc Granger de Saint Vivien. Malgré la présence d'un food truck pour régaler les clients, la météo n'était, elle, pas de la partie.

Nous remercions les courageux qui ont bravé la pluie.



Nous étions de nouveau présents sur le marché de Villeréal le samedi 1er Juin pour notre dernière vente de pâtisseries. Merci à tous les participants présents lors de cette manifestation et encore une fois à la générosité sans faille des familles.

Enfin nous clôturerons l'année par la kermesse qui se tiendra le jour de la fête de l'école, le **vendredi 21 juin** et organiserons une auberge espagnole juste avant les vacances scolaires.



Cette année fut riche en évènements.

Nous renouvelons notre gratitude aux familles qui ont fait part tout au long de l'année d'une aide précieuse. Nous remercions également grandement les maîtresses et les mairies qui nous soutiennent et font que les manifestations puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Nous souhaitons à tous les enfants et leurs familles de très bonnes vacances et nous vous retrouverons l'année prochaine pour toujours plus d'échanges, de rencontres et de moments de convivialité.

Le bureau de l'APE

Contact : [ape-rpi-st-eutrope-montaut@gmail.com](mailto:ape-rpi-st-eutrope-montaut@gmail.com)

## CRÈCHE EAJE «BÉBÉ À BORD»



Afin de clôturer l'année, une sortie sera proposée aux familles et enfants de la crèche, le vendredi 5 juillet au parc animalier Zanimoland.

Cette sortie se fera avec les assistantes maternelles du Relais Petite Enfance de la Communauté des Communes des Bastides Haut Agenais Périgord.

A savoir que de janvier à septembre 2024, la crèche a accueilli 18 enfants.



Contact : Bourg de Born - 55 rue de la crèche



## ÉCOLE DE ST VIVIEN

L'année scolaire se poursuit et touche bientôt à sa fin.

Les activités sont multiples.

Nous avons bénéficié de quelques sorties.

Il y a eu une journée autour des livres à l'école de Born et à la bibliothèque.

Corinne a animé un atelier et nous avons eu la chance d'avoir une conteuse (Caroline) pour nous raconter des histoires.

Quelques ateliers supplémentaires de lecture, de Kamishibai, de création d'histoire et de fabrication de marque-pages étaient aussi organisés.



Une sortie USEP aura lieu le 11 juin où nous irons à Montaut faire de la randonnée.

La fête de fin d'année se déroulera le 21 juin.



Nous nous retrouvons à la rentrée !!!

### INTERVIEW DE NOTRE CUISINIÈRE DE SAINT VIVIEN

Les élèves de GS-CP de St Vivien ont décidé d'interviewer Aurélie KUREK, la dame de cantine qui leur prépare chaque jour de bons petits plats. Ils ont dicté leurs questions à la maîtresse pour qu'elle les écrive ? Ensuite, ils l'ont faite venir en classe pour l'interroger.

Ils ont eu des mots très gentils pour la remercier de les régaler chaque jour.



**Quel est le vrai nom de ton métier : cantinière ou cuisinière ?**

- J'ai passé un diplôme de Cuisinière de collectivité mais souvent on m'appelle la Cantinière.  
Moi je préfère cuisinière.

**Est-ce que c'est toi qui achètes les ingrédients ?**

- Non, ce n'est pas moi, c'est l'association des cantines qui achète les ingrédients. C'est un gros camion qui livre la marchandise. C'est aussi le boulanger de Villeréal qui livre le pain ainsi que le boucher de Carrefour qui amène la viande, les fruits et les légumes.

**Comment tu organises ton travail ?**

- Le matin, j'arrive et je me change pour entrer dans la cuisine, je ne garde pas mes vêtements avec lesquels je suis partie de chez moi. Je me lave les mains, c'est important, puis je vais regarder le menu du jour pour me le rappeler. Ensuite je commence par préparer le plat qui va être le plus long, le plus difficile.

**Comment tu fais pour faire les menus ?**

- Avec mes collègues des cantines de Born et de Montaut, on se réunit et on décide des menus ensemble pour le mois. Je peux proposer des plats et d'ailleurs, si vous souhaitez manger des choses en particulier, il faut me le dire et je peux les soumettre. Mais on fait attention aux déchets. On évite de mettre des aliments que les enfants n'aiment pas trop, même s'il y a les poules qui peuvent manger les déchets.

**Est-ce que c'est dur ton métier ?**

**Est-ce que c'est cool ?**

- J'aime mon métier donc ça va c'est cool. J'ai toujours voulu préparer de bons petits plats pour faire plaisir aux enfants. Il faut aimer ce que l'on fait, sinon c'est pas très plaisant. Après, j'aime moins nettoyer mais il faut le faire, c'est important aussi.



# ÉCOLE DE BORN

Du côté de l'école de Born ...

En février, nous avons eu la chance de découvrir le « Thien Vo Dao », grâce au papa de Mélissandre qui est éducateur de ce sport de combat ! On a adoré !!!



Le même jour, le tonton de Théa, le très grand Axel, est venu animer une session de basket !!!

Bref, une journée sportive, bien dans l'air du temps des JO !



D'ailleurs, les Jo c'était le thème de notre carnaval de RPI, organisé à Born cette année, malheureusement avec une météo pluvieuse !



Cela ne nous a pas empêché de défiler ... Chaque classe avait aussi inventé un pays, avec son propre drapeau ! Nous, c'était P'titbornland !!!... Un pays où il fait bon « vivre ensemble » !

Au mois d'avril, nous avons assisté au spectacle « Le voyage de la goutte d'eau ».

Cela parlait du cycle de l'eau, mais c'était surtout très drôle avec beaucoup de chants. On a bien participé !!



Vendredi 17 mai : journée autour du livre  
Tout le RPI s'est retrouvé à Born.

Chaque groupe a participé à des ateliers.

Il y avait l'atelier « fabrication d'un marque-pages », l'atelier « création d'une histoire à la manière du « cadavre exquis », l'atelier « poésie » avec la création d'acrostiches, l'atelier « kamishibai » où les histoires sont comme un mini théâtre.

A la bibliothèque, Corinne avait préparé des jeux sur les contes (jeu de mime, jeu de « qui est-ce » avec des personnages de contes et le jeu où il fallait associer un objet à un conte.)



Voici le dernier jeu : Chaque binôme d'élèves a retrouvé le bon accessoire!  
Quelques exemples : la botte pour le chat botté,  
la rose pour la belle et la bête,  
la pomme pour Blanche-Neige, etc...



Et puis, pour chaque classe, il y a eu l'intervention  
de Caroline Chapot, une conteuse, venue bénévolement...  
Elle nous a régalés avec 5 histoires !!!  
Un très grand merci à elle !



Enfin, une petite dernière nouvelle...  
Après 30 années passées à l'école de Born,  
notre maîtresse a décidé de partir en retraite anticipée !!!...  
Ce sera donc une nouvelle enseignante à la rentrée !!!...  
Ainsi va la vie !

Petit mot de la maîtresse :

*Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes  
que j'ai côtoyées durant ces trente années scolaires,  
toutes ces personnes avec qui j'ai travaillé, avancé, échangé,  
partagé ou monté des projets ...  
Qu'il s'agisse des collègues maîtresses, des parents,  
des maires de St Eutrope et Montaut, des secrétaires de mairie,  
des employés communaux, des responsables de la pause méridienne,  
des responsables d'associations (ape, cantines...)  
des cantinières, des aesh, des animateurs  
et directeurs du centre de loisirs et du périscolaire de Born ...  
C'est grâce à tous ces partenaires que nos petites écoles rurales  
tirent leur épingle du jeu et offrent une qualité de vie  
et d'enseignement optimisés ...  
Bien sûr merci aux enfants qui donnent tant de sens à ce métier ...  
Au plaisir de vous recroiser tous...*

*Maitresse Christine*

# Activités Enfants



Quelques idées pour occuper les enfants pendant les vacances d'été, à la maison ou chez papi et mamie !



## Réaliser un herbier de l'été

Matériel nécessaire :

- une boîte ou un panier pour la récolte
- un joli carnet ou un cahier à dessin
- du papier journal
- du ruban adhésif

1

En promenade, cueille des fleurs des champs avec leur tige, et ramasse sur le sol des feuilles, des brins d'herbe ou des pétales. Attention ne cueille pas de fleurs rares !



2

Choisis des éléments plus petits que les pages de ton carnet. Dépose délicatement ta récolte dans ton panier ou dans une boîte.

3

De retour à la maison, installe tes trouvailles bien à plat sur quelques feuilles de papier journal. Les éléments ne doivent pas se toucher. Recouvre le tout avec d'autres feuilles de papier journal.

4

Pose par-dessus un gros livre ou quelque chose de lourd pendant 7 nuits ! Patience ...

5

Quand ta récolte a bien séché, détache doucement chaque élément du papier journal.

6

Tu peux les trier par couleur, par forme, par taille ... avant de les déposer sur une page de ton carnet ou de ton cahier.

7

Lorsque tu es content(e) de ta page, fixe chaque élément avec un petit morceau de ruban adhésif et tu peux noter le nom des fleurs récoltées si tu les connais.



Liste des endroits possibles dans un jardin où tu peux cacher ou coller tes indices :

## Organiser une chasse au trésor dans le jardin

Cache un trésor dans le jardin (cela peut être un petit cadeau ou des friandises... par exemple).



Choisis ensuite les endroits du jardin où tu vas pouvoir cacher les indices que tu auras notés sur de petits bouts de papier. Chaque indice mène à un autre pour enfin arriver au trésor.

Voici une petite liste d'idées pour que tu puisses faire deviner aux adultes ou à tes compagnons de jeu, les différents endroits à trouver ...



Bonne chasse !!!

- ARBRE : j'adore essayer de toucher les rayons du soleil et abriter les oiseaux.
- MUR/CLÔTURE: je sépare, tu sépares, il sépare, nous séparons .... le jardin de la rue.
- BOITE AUX LETTRES : je suis l'amie des lettres.
- PORTAIL : passe par moi pour être chez toi.
- POT OU PARTERRE DE FLEURS : les abeilles aiment me butiner.
- BARBECUE : quand je suis allumé, tu dois t'éloigner.
- TUYAU D'ARROSAGE : je suis un serpent qui crache de l'eau.
- BALANCOIRE : j'aime me balancer.
- FENÊTRE : dehors, on voit dedans. Dedans, on voit dehors.
- TABLE DE JARDIN : j'ai 4 pieds mais pas de jambes et on se réunit autour de moi.
- ARROSOIR : ma tête pleure ....

Et tu peux en inventer autant que tu veux !  
A toi de jouer.....et surtout ne prend pas de risque, jouer en sécurité c'est beaucoup mieux !

# Jeux adultes

## Mots mêlés - Capitales du monde

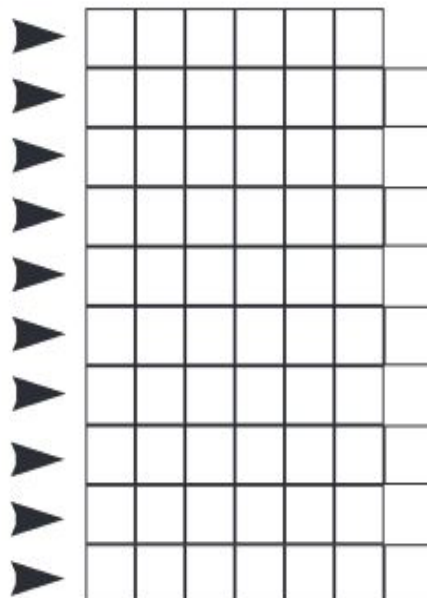


ALGER	KABOUL	RABAT
AMMAN	KATMANDOU	RIYAD
ATHENES	LILLE	ROME
BAGDAD	LIMA	SANAA
BALE	LISBONNE	SEOUL
BAMAKO	LOME	SINGAPOUR
BERLIN	LONDRES	SOFIA
BOGOTA	MADRID	TEHERAN
BRASILIA	MANILLE	TIRANA
CANBERRA	MONACO	TRIPOLI
CARACAS	MOSCOU	TUNIS
DAKAR	PANAMA	VARSOVIE
DAMAS	PARIS	VIENNE
DUBLIN	PEKIN	VILLE
EREVAN	PRAGUE	VILNIUS

Trouvez la phrase formée avec les lettres restantes

## Anagrammes - L'autoroute des vacances

	T	I	S	S	E	E
E	S	T	I	V	E	S
	S	H	E	R	P	A
S	I	G	N	A	L	A
	F	A	R	C	I	T
E	L	A	R	G	I	E
	P	E	S	A	G	E
R	O	T	I	S	S	E
	M	A	N	I	O	C
R	E	L	I	A	N	T



- A faire en aire de repos et surtout pas au volant
- Fait désormais l'objet d'une surveillance automatique
- Utiles la nuit
- Ils ont donné leur nom à une autoroute vers Calais (A26)
- Souvent chargé sur l'autoroute des vacances
- A bien amimer sur la voiture
- Passages obligés sur une autoroute
- Sur autoroute, elles portent des numéros
- Fréquemment rencontré sur autoroute
- Une vitesse rare sur autoroute, sauf en cas de bouchon

Reportez les anagrammes des mots de la grille de gauche dans la grille de droite, à l'aide des définitions indiquées.

Solutions en page 31

# Recettes



## Tian de légumes du soleil à la mozzarella

### GUIDE DE PRÉPARATION

Pour 6 pers Temps préparation: 25 min Temps cuisson : 45 min

### PRÉPARATION

**ÉTAPE 1** - Lavez tous les légumes. Éliminez les extrémités de votre aubergine et taillez-la en rondelles. Faites de même avec la courgette. Taillez les tomates en rondelles. Coupez votre poivron en deux, ôtez le pédoncule et éliminez les graines ainsi que les parties blanches et taillez-le en lanières.

**ÉTAPE 2** - Egouttez vos boules de mozzarella et découpez en tranches. Étalez le coulis de tomates au fond du plat à gratin. Faites votre montage de tian en alternant dans le plat à gratin, les rondelles d'aubergine, de courgettes, les tranches de mozzarella, les lanières de poivron et rondelles de tomates.

**ÉTAPE 3** - Arrosez l'ensemble avec l'huile d'olive et parsemez d'herbes de provence et d'ail.

Salez, poivrez et enfournez pendant 45 minutes à 180°C.

### INGRÉDIENTS

1 courgette grosse taille

1 aubergine petite taille

3 tomates

1 poivron jaune

2 boules de mozzarella

25 cl de coulis de tomates

4 cuil. à soupe d'huile d'olive

ail - herbes de provence

sel - poivre

## Glaces maison



### INGRÉDIENTS

Des fruits frais de saison

sirop à l'eau (grenadine, menthe...)

soda (cola ou limonade)

jus de fruits

Des moules pour glaces maison

Des bonbons ...

Variantes avec lait de coco ou

lait d'amande

### PRÉPARATION

**ÉTAPE 1** - Équipez-vous en moules spécifiques pour glaces maison.

**ÉTAPE 2** - Ensuite, laissez place à votre créativité et imagination ! Tout est possible : des fruits frais de saison entiers ou en morceaux, du sirop à l'eau aux goûts divers, des jus de fruits, des sodas tels que cola ou limonade...

Et on peut également y ajouter des bonbons types ours ou crocodiles ... les enfants et pas que.... vont adorer !



# Solutions Jeux

## Mots mêlés - Capitales du monde

La phrase-mystère est : *la ville qui ne dort jamais* (New York)

## Anagrammes - L'autoroute des vacances

S	I	E	S	T	E	
V	I	T	E	S	S	E
P	H	A	R	E	S	
A	N	G	L	A	I	S
T	R	A	F	I	C	
G	A	L	E	R	I	E
P	E	A	G	E	S	
S	O	R	T	I	E	S
C	A	M	I	O	N	
R	A	L	E	N	T	I

## Appel à témoignages

Afin que notre rubrique «Mémoires d'Antan» puisse continuer à paraître dans les prochains Tambourinaires,

je lance un appel aux «anciens» de notre commune qui pourraient nous raconter leurs souvenirs, anecdotes du temps passé.

Prochainement nous parlerons de l'ancienne voie de chemin de fer qui traversait notre commune, n'hésitez pas si vous en avez des souvenirs, vécus ou racontés, à nous en faire part.

Celles et ceux qui possèdent des photos anciennes de notre commune, des métiers d'antan, d'anciens objets utilisés jadis ou autres sont également les bienvenus.



Merci de me contacter à l'espace numérique  
à la Maison d'Activités à Saint-Vivien au 09.62.05.38.58.



# FÊTE COMMUNALE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

Organisée par le Comité des Fêtes avec la Mairie

## DIMANCHE 14 JUILLET 2024

### EN JOURNÉE

VIDE GRENIER / BROCANTE

JEUX POUR ENFANTS

PAIN CUIT SUR PLACE

EXPOSITION

VÉHICULES ANCIENS

7H OUVERTURE VIDE GRENIER

8H30 DÉPART RANDONNÉE PÉDESTRE

12H APÉRITIF OFFERT

RESTAURATION RAPIDE

SUR PLACE LE MIDI

### EN SOIRÉE

RESTAURATION GOURMANDE SUCRÉE-SALÉE

REPAS MOULES FRITES

BAL

FEU D'ARTIFICE

Inscriptions pour le vide grenier  
aux horaires d'ouverture de la Mairie  
à partir du 17 juin 05.53.36.03.82

